

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 2 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 2 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SCHIRMECK, convoqué par lettre du 25 février 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Schirmeck, sous la présidence de Monsieur Laurent BERTRAND, Maire.

Présents : Monique GRISNAUX, Alain JEROME, Olivia KAUFFER, Guy SCHMIDT, Adjoint, Claude BRIGNON, Véronique SPILL BILDSTEIN, France SCHRÖTER, Léa Fidan AGBULUT, Youssef LAAOUINA, Alexandre FAIVRE, Michel ERNWEIN, Christine DE MIRANDA-MARTIN, Aurélie DE PAU, Marie-Sarah CHARLIER, Christelle LÉBOUBE

Absents excusés : Stéphane JUNG (procuration à Olivia KAUFFER)
Christiane OURY
Philippe PECK

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2021

A l'unanimité des voix, moins une abstention (Christelle LÉBOUBE, absente) le Conseil Municipal approuve sans aucune observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 2 février 2021.

II - Désignation de la secrétaire de séance

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer la secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne Madame Marie-Thérèse ANTONI, Secrétaire Générale, pour remplir les fonctions de secrétaire.

III – Communications

Communications, en application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises en vertu de la délégation de certaines attributions qui a été consentie au Maire par délibération du 9 juin 2020 :

- 1) Décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption à l'occasion de la vente des biens immobiliers suivants :
 - maison d'habitation située 88 rue de l'Eglise à SCHIRMECK
 - terrain situé section 6, n°65, « Le Grand Pré » à SCHIRMECK

IV – Autres communications

Fourrière automobile : une convention de mise en fourrière des véhicules, dont la circulation et le stationnement contrevient au Code de la Route, a été signée avec le garage SARAL à SAALES ; elle concerne le territoire de Schirmeck et Wackenbach ;

Remboursement des frais de garde ou d'assistance des élus : une loi de décembre 2019 a ouvert aux élus des communes de moins de 3500 habitants le remboursement des frais que nécessite l'exécution de ce mandat ; une note explicative va être envoyée à cet effet aux membres du conseil municipal.

2021/03/01 : PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXPLOITATION FORESTIERE DE L'EXERCICE 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2020 présenté par Monsieur Laurent BERTRAND, Maire ;

VU la balance générale des comptes de l'exercice 2020 établie par le Receveur Municipal ;

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 2 mars 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif,
Après avoir procédé, à l'unanimité des voix, à l'élection de Madame Monique GRISNAUX en qualité de président de séance,

**Après que le Maire ait quitté la salle de séance,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume comme suit :

EXPLOITATION FORESTIERE	PREVISIONS 2020	REALISATIONS 2020
Dépenses Fonctionnement	457 000,-	288 677,79
Recettes Fonctionnement	457 000,-	444 092,13
Excédent Fonctionnement		155 414,34
Dépenses Investissement	211 000,-	32 591,37
Recettes Investissement	211 000,-	21 731,08
Déficit Investissement		10 860,29
EXCEDENT GENERAL		144 554,05

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 qui présente la forme d'un excédent de **155 414,34** euros ;

DECIDE à l'unanimité des voix d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE	
Excédent de fonctionnement 2020	155 414,34
AFFECTATION	
A l'exécution du virement à la section d'investissement (c/1068)	10 860,29
Report en fonctionnement R002	144 554,05

2021/03/02 : PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ZAD COFRAMAILLE DE L'EXERCICE 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2020 présenté par Monsieur Laurent BERTRAND, Maire ;

VU la balance générale des comptes de l'exercice 2020 établie par le Receveur Municipal ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;
Après avoir procédé, à l'unanimité des voix, à l'élection de Madame Monique GRISNAUX, 1^{ère} Adjointe, en qualité de Président de séance ;

**Après que le Maire ait quitté la salle de séance,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume comme suit :

BUDGET CUMULE	PREVISIONS 2020	REALISATIONS 2020
Dépenses Fonctionnement	1 390 000,-	774 553,94
Recettes Fonctionnement	1 390 000,-	1 288 588,31
Excédent Fonctionnement		514 034,37
Dépenses Investissement	1 395 000,-	1 358 089,48
Recettes Investissement	1 395 000,-	761 304,64
Déficit Investissement		596 784,84
DEFICIT GENERAL		82 750,47

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 qui présente la forme d'un excédent de **514 034,37** euros ;

DECIDE à l'unanimité des voix d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE	
Excédent de fonctionnement 2020	514 034,37
AFFECTATION	
Report en fonctionnement R002	514 034,37

2021/03/03 : ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les comptes de gestion 2020 dressés par la Trésorière Municipale, constitués par :

- la situation patrimoniale de la collectivité intégrant le compte de résultat et le bilan,
- le tableau des résultats de l'exécution du budget communal et des budgets annexes de la ZAD Coframaille, de l'exploitation forestière, du centre de télétravail et du service des transports ;
- l'état de consommation des crédits par section ;
- la comptabilité des deniers et valeurs ;

APRES avoir approuvé les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de la commune de l'exercice 2020 ;

APRES s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 2 mars 2021

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire, qui paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

STATUANT sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

CONSTATE la concordance des résultats entre les comptes de gestion et les comptes administratifs 2020 établis au titre du budget principal de la commune et des budgets annexes de la ZAD Coframaille, de l'exploitation forestière, du centre de télétravail et du service des transports ;

APPROUVE les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par la Trésorière ; ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2021/03/04 : BUDGET ANNEXE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE COFRAMAILLE 2021 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les propositions budgétaires de Monsieur le Maire ;

**Après en avoir délibéré,
A dix-sept voix POUR,**

VOTE le budget primitif de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement	1 446 300,-
Recettes de fonctionnement	1 446 300,-
Dépenses d'investissement	1 444 000,-
Recettes d'investissement	1 444 000,-

2021/03/05 : BUDGET ANNEXE DU TELECENTRE : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les propositions budgétaires de Monsieur le Maire ;

**Après en avoir délibéré,
A dix-sept voix POUR,**

VOTE le budget primitif de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement	17 000,-
Recettes de fonctionnement	17 000,-

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 2 mars 2021

2021/03/06 : ALIENATION DE LA FRICHE COMMERCIALE DE L'ANCIEN SUPERMARCHÉ MATCH

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en sa séance du 15 décembre 2020, le Conseil Municipal a adopté une décision de principe concernant l'aliénation de la friche commerciale de l'ancien supermarché Match, et fixé les caractéristiques essentielles liées à cette transaction.

Parmi les dossiers réceptionnés suite à l'appel à candidatures lancé avec le concours de l'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA) celui déposé par Mme Céline STEHLE, Gérante de la société SportNLife, semble correspondre au mieux aux prescriptions particulières de la vente.

Mme Céline STEHLE a créé un centre de remise en forme à Schirmeck en juin 2018, au parc du Bergopré, dans le bâtiment occupé précédemment par Pôle Emploi. Cette nouvelle structure correspondait à un réel besoin exprimé par les habitants de la vallée de la Bruche.

Son activité connaît à présent un tel essor qu'elle souhaite pouvoir intégrer un local plus spacieux pour continuer à promouvoir la pratique du sport et de l'activité physique et y développer d'autres activités. Elle souhaite ainsi créer un espace destiné à la musculation, un espace pour les cours collectifs pouvant également accueillir des activités sportives dispensées par d'autres associations locales, et un espace dédié spécialement aux enfants, favorisant la pratique du sport et la motricité. Il s'agit véritablement d'un concept inédit dans la vallée de la Bruche.

Le projet s'accompagne d'un programme d'investissement estimé à 377 000 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L2121-29 et L2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa décision de principe prise par délibération n°2020/12/03 du 15 décembre 2020 ;

CONSIDERANT la nouvelle estimation de la valeur vénale du bâtiment établie par le service des Domaines en date du 9 février 2021 à hauteur de 320 000 euros HT, assortie, le cas échéant, d'une marge d'appréciation de 20 % pour difficultés de commercialisation ;

CONSIDERANT que ledit bâtiment n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation ;

CONSIDERANT l'état d'entretien du bâtiment qui exige que des travaux importants soient entrepris en vue de sa rénovation et de sa transformation ;

VU le projet de Mme Céline STEHLE, gérante de la société SportNLife, ayant pour objectif de créer une structure permettant la promotion du sport, de l'activité physique et du bien-être et un espace loisirs pour enfants ;

VU la promesse d'acquisition signée par Mme Céline STEHLE en date du 19 février 2021, moyennant le prix de 110 000 € net vendeur ;

CONSIDERANT que ledit projet tend à promouvoir la santé par la pratique sportive et est susceptible d'attirer de nouveaux clients en proposant de nouvelles activités par rapport à celles pratiquées communément dans une salle de sport ;

VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 2 mars 2021

CONSIDERANT que les activités prévues s'adressent également à une population jeune et aux enfants ;

CONSIDERANT les créations d'emplois que cette nouvelle activité peut susciter ;

CONSIDERANT l'investissement important que la société SportNLife envisage de réaliser dans ledit bâtiment ;

CONSIDERANT que la proposition d'acquisition de Mme STEHLE vise à acquérir le bâtiment avec une emprise limitée au niveau des parkings, laissant ainsi la possibilité à la ville d'aménager favorablement l'espace public au bord de la Bruche ;

CONSIDERANT par ailleurs, que le terrain d'emprise concerné est fortement impacté par les nouvelles prescriptions du PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation) qui limitent sensiblement les possibilités d'utilisation du bien ;

CONSIDERANT que ledit projet reprend les caractéristiques fixées par le conseil municipal en sa séance du 15 décembre dernier en s'inscrivant pleinement dans les objectifs de revitalisation du centre-bourg et en renforçant l'attractivité du centre-ville, tout en favorisant le développement du lien social ;

**Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

DECIDE la cession du bien immobilier sis à Schirmeck, 89 rue de l'Eglise au profit de la société SportNlife représentée par Mme Céline STEHLE et d'une partie du terrain d'emprise cadastré :
« Section 2, n°116, 89 rue de l'Eglise, 52,97 a »
moyennant la somme de 110 000 €, net vendeur, les frais de notaire étant supportés par la Ville ;

DIT QUE la surface exacte du terrain, soit environ 17 ares, sera délimitée au moyen d'un procès-verbal d'arpentage à la charge du vendeur ;

PRECISE à titre de charges et conditions de la vente :
- qu'aucune exploitation de commerce alimentaire, à l'exception d'une activité de restauration, ne pourra être exercée dans le bâtiment ;
- qu'une servitude de passage et d'écoulement des eaux pluviales sera constituée au profit de la parcelle vendue à la charge du fonds restant propriété communale ;

AUTORISE le Maire à signer au nom de la ville l'acte de cession ainsi que tout document s'y afférant.

VILLE DE SCHIRMECK
Séance du Conseil Municipal du 2 mars 2021

L'ordre du jour de la présente séance comportant les points suivants :

- 2021/03/01 : PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXPLOITATION FORESTIERE DE L'EXERCICE 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION**
- 2021/03/02 : PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ZAD COFRAMAILLE DE L'EXERCICE 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION**
- 2021/03/03 : ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL**
- 2021/03/04 : BUDGET ANNEXE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE COFRAMAILLE 2021 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF**
- 2021/03/05 : BUDGET ANNEXE DU TELECENTRE : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021**
- 2021/03/06 : ALIENATION DE LA FRICHE COMMERCIALE DE L'ANCIEN SUPERMARCHÉ MATCH**

étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM et PRENOM	SIGNATURE	NOM et PRENOM	SIGNATURE
Laurent BERTRAND		Michel ERNWEIN	
Monique GRISNAUX		Aurélie DE PAU	
Alain JEROME		Christine DE MIRANDA-MARTIN	
Olivia KAUFFER		Alexandre FAIVRE	
Guy SCHMIDT		Léa Fidan AGBULUT	
France SCHRÖTER		Christiane OURY	absente
Claude BRIGNON		Philippe PECK	absent
Marie-Sarah CHARLIER		Christelle LEBOUBE	
Youssef LAAOUINA		Stéphane JUNG	absent
Véronique SPILL BILDSTEIN			